

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 mai 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 261

présenté par  
M. Flajolet, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 41**

A la fin de la troisième phrase de l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« liés à l'eau »,

les mots :

« publics d'eau et d'assainissement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.